

Anny DESSOY

L'équipe municipale

Evénements à venir :

- Saint Vincent le 24 janvier, office à 10h30.
- Don du sang le 27 janvier.
- Présentation aménagement du village le 22 février.
- Loto le 27 février.
- Elections régionales les 14 et 21 mars.
- Thé dansant le 21 mars.

Au sommaire :

Le mot du Maire,	1
Association foncière	1
Bibliothèque municipale	1
Gymnastique douce	2
Dans la Commune	2-3-4
Civisme	4
Conseils municipaux	5-6-7
Animaux domestiques	8
Voisins, Voisines	8
Logo	8
Annonce	8
Etat civil	8

Le mot du Maire.

Je vous présente à toutes et à tous au nom du Conseil Municipal, mes vœux les plus chaleureux de bonne et heureuse année.

2009 était une année de crise et de morosité, aussi je souhaite que 2010 soit une année d'espoir, qu'elle vous apporte à vous-même et à ceux qui vous sont chers, santé, bonheur et réussite dans tous vos projets.

Anny Dessoy

Association foncière de la Commune.

L'Association Foncière de Les Mesneux est une association de propriétaires ruraux (viticoles et agricoles). Elle est propriétaire des chemins desservant les parcelles de terre situées sur la commune.

Elle a la charge de veiller à :

- faire appliquer les règles en usage (ex : limites de propriété);
- leur entretien : les frais sont partagés au prorata des propriétés par l'administration fiscale.

Cette association est constituée :

- de membres : les propriétaires ruraux, agricoles et viticoles (80 propriétaires);
- d'un conseil d'administration de 10 membres élus par ces derniers + le Maire et l'ingénieur de la DDAF (Direction Départementale de l'agriculture et de la forêt);
- d'un bureau constitué de 4 membres élus par le conseil d'administration avec Président, Vice-président, trésorier, secrétaire.

Toutes les délibérations du Conseil d'Administration sont visées par le Préfet.

Par manque d'informations ou de connaissances, certains riverains ont empiété sur les limites de ces dits chemins. Après information par courrier, certains riverains ont repris les limites de leur propriété. Nous les en remercions.

Francis Bougy, Maurice Leroy

14 juillet, suite et fin...

Le barbecue républicain a laissé apparaître un solde positif qui a été reversé à la coopérative scolaire du village.

Bibliothèque municipale.

La bibliothèque municipale est ouverte le mercredi de 16h30 à 19 h, toute l'année.

Elle est ouverte à tout le monde. Le prêt de 3 semaines est gratuit. Tous les 6 mois, des livres nouveaux sont mis à disposition. Claude Huart, Francine Dupriez, Nicole Dondelinger vous conseilleront sur le choix des livres.

N'hésitez pas à la fréquenter, cette bibliothèque a été créée pour vous.

Il était une fois.....l'ASC.

Le saviez vous ? Il y a 2 ans, la « gymnastique douce » rejoignait les 7 autres sections de l'ASC. Or, il y a une trentaine d'années, certaines participantes à cette activité étaient déjà présentes au cours de gym du mardi soir qui était la seule animation de notre village.

Après avoir été « SDF* » pendant plusieurs années, la section devint la première racine de l'ASC et a pu occuper la salle polyvalente qui venait de sortir de terre. C'est donc là que chaque lundi nous nous retrouvons à 15 h, et chacune, avec son lot de douleurs et beaucoup de bonne humeur, contribue à la qualité de ce moment.

Pourquoi nous l'avons intitulé gymnastique douce ? Il ne faudrait pas croire que c'est une gym au ralenti. C'est un travail plus en profondeur, simple et précis, beaucoup plus dans le ressenti que dans le paraître. Chacun s'exerce à son rythme en liaison avec sa respiration et ne doit jamais dépasser le seuil de la douleur (ne pas oublier que la douleur est un avertissement de dysfonctionnement). Notre objectif est de retrouver la mobilité de toutes les articulations, surtout de la colonne vertébrale, en respectant l'équilibre postural de chacun. Nous atteignons la fin de séance très détendues et nous prolongeons ce moment par quelques minutes de relaxation.

N'oubliez pas : « le mouvement c'est la vie. Alors jeunes ou moins jeunes n'hésitez pas à nous rejoindre ».



« Nous atteignons la fin de la séance très détendues et nous prolongeons ce moment par quelques mouvements de relaxation. »

*SDF : sans domicile fixe.

Don du sang.

Mercredi 14 octobre 2009, le car de la collecte de sang stationne une deuxième fois sur la place de la Mairie. En 2008, il y a eu 33 donateurs; en 2009 ce nombre est passé à 35.

Toute l'équipe de la collecte du sang remercie la commune pour son accueil, et les donateurs des Mesneux.

La prochaine collecte aura lieu le 27 janvier à 16h.

MA



Halloween.



A la demande des enfants, les parents d'élèves ont organisé rapidement une sortie collective le 31 octobre pour Halloween. Un petit mot a été distribué dans vos boîtes aux lettres pour vous avertir de leur passage.

Une trentaine d'enfants participants ont été bien accueillis par une distribution généreuse de friandises.

Pour clôturer cette sympathique soirée, un final explosif attendait les enfants, rue de Sacy, chez Philippe et Frédérique Zimmer (BALLON DECOR).

Nous remercions tous les habitants qui se sont prêtés au jeu ainsi que les parents accompagnants.

Les parents d'élèves

Repas des Aînés.

65 Aînés de la commune ont répondu à l'invitation du Comité des fêtes pour le traditionnel repas de fin d'année.

Après l'apéritif et le mot de bienvenue de José, tous apprécièrent le repas préparé par César et la déco réalisée par Lydie, Michelle et Monique.

Après quelques pas de danse et une initiation au « petit pont et au brise pied » avec les membres du comité des fêtes, tous regagnèrent leurs pénates, une fleur ou un ballotin de chocolat à la main, en se donnant rendez-vous l'année prochaine.

José Berton



Cérémonie du 11 novembre 2009.

Mercredi 11 novembre, de nombreux habitants se sont rassemblés devant le monument aux morts. Anny DESSOY a lu le message national du devoir de mémoire et rendu un hommage aux anciens combattants et victimes de la grande guerre. Une cérémonie ponctuée par l'appel aux morts des anciens combattants, l'hymne national et un dépôt de gerbe avec les enfants du village. Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie.

JPG



Noël des enfants.

Le comité des fêtes a convié les enfants du village, leurs parents, Les Dominos (célèbres clowns de la région), et le Père Noël à se retrouver à la salle polyvalente pour fêter la fin d'année tous ensemble.

Les Dominos ont captivé l'assistance pendant une heure et demie. Puis le Père Noël a distribué ses bonbons et s'est prêté à la séance photo. Le comité des fêtes a enfin offert à tous friandises, viennoiseries et boissons.

Christian a remis à 3 enfants gagnants du lâcher de ballon, un bon d'achat à la FNAC.

José Berton



Téléthon



Comme tous les ans, les pompiers du village ont organisé une manifestation pour le TELETHON 2009.

Malgré une météo très défavorable, quelques personnes sont passées sur cet emplacement réservé.

Le bénéfice de la journée a été reversé à la cause nationale.

Merci aux Sapeurs pompiers d'avoir bravé la pluie; sans doute, la prochaine fois, une journée ensoleillée les accompagnera.

JPG

Espace de Noël

Le froid de cette fin d'année n'a pas eu raison de l'équipe de bénévoles prête à accueillir les habitants du village sur cet espace de Noël.

Durant les 6 jours de manifestations, beaucoup de personnes sont venues à la rencontre des autres, parler et partager un vin chaud.

Samedi 19 décembre, le tour de calèche dans les rues du village (sous la vraie neige) accompagné du Père Noël, a été très apprécié des enfants.

Dimanche 20 décembre, sur la place, le Père Noël a distribué des friandises aux enfants qui étaient venus nombreux, accompagnés de leurs parents.

JPG



Cher Voisin.

Pour le confort de tous les habitants, il serait sage de « respecter ses voisins ».

Nous vous rappelons quelques principes d'usage :

- L'entretien des abords de sa ou ses propriétés, en respectant ses limites de terrain, laissant libres les trottoirs ou parkings (haies débordantes — herbes hautes — dépôts de gravats ou compost).
- Pour le respect d'autrui, il serait souhaitable que les engins à moteurs ne vrombissent pas le dimanche ou tard le soir, dans un souci de tranquillité.
- Les déjections des animaux à quatre pattes devront être ramassées pour le plus grand plaisir des utilisateurs des espaces verts.
- En matière de stationnement gênant la circulation ou la visibilité, il serait bon aussi d'être vigilant.
Pauvre pelouse si elle pouvait parler !

Merci pour votre civisme et votre compréhension, nous voulons tous que notre village reste et perdure propre et agréable à vivre.

Blandine.

Conseils municipaux

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2009

1 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 :

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal le Budget Supplémentaire 2009. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a adopté le Budget Supplémentaire 2009 par un vote à bulletin secret de 14 voix pour.

Le Budget Supplémentaire 2009 s'établit à la somme de :

- 8 356,82 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 500,00 € en dépenses et recettes d'Investissement.

Il a été décidé l'achat d'une remorque (1234 €), d'une tondeuse (900 €) et de guirlandes lumineuses.

2- RAPPORTS ANNUELS 2008 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :

Monsieur LECLERC et Monsieur GILLET ont fait une présentation détaillée au Conseil Municipal de ces deux rapports. Le Conseil Municipal a pris acte par délibération du rapport du service public de l'Assainissement adopté par la Communauté de Communes Champagne Vesle.

3 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Communication :

Il a été discuté de la parution et du contenu du journal communal.

Site Internet Mairie: modification pour une meilleure exploitation. Il a été décidé l'achat d'un serveur et d'un routeur.

Vie Sociale : Jeunes :

Concernant la création d'un skate park, le projet est toujours en cours. Dans un premier temps il est prévu la pose de deux modules et la création de la surface d'accueil. D'autres devis sont en cours.

Voirie et bâtiments :

Il est prévu l'achat d'un kit sécurité balisage de la voiture de fonction pour 328 € pour mise aux normes de sécurité.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

- Une subvention de 30 € a été attribuée à l'Association Française contre les myopathies au titre de l'année 2010.
- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la Convention entre la Commune et l'A.S.C. pour la location des installations communales arrive à échéance au 31/12. Le Conseil Municipal décidera ou non du renouvellement de cette convention dès que la demande en aura été faite officiellement par le Président de l'A.S.C. Madame le Maire a expliqué au Conseil les raisons qui avaient entraînées à l'époque (il y a quinze ans) la mise en place de cette convention et l'institution d'un loyer à régler par l'A.S.C. La situation n'étant plus la même notamment en ce qui concerne les emprunts sur ces installations, il sera peut être nécessaire de rediscuter les termes de cette convention.
- Le groupe de bénévoles ayant contribué à l'animation de Noël l'an passé s'est déjà mis au travail pour le Noël 2009. La municipalité invite tous les volontaires à les rejoindre pour mettre en applications toutes leurs nouvelles idées pour les fêtes.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2009

1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE / AVENANT POUR LES TRAVAUX DE LA PLACE COMMUNALE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement Sécuritaire des Entrées et Voiries en traversée d'agglomération de la Commune, la Société EGIS AMENAGEMENT a été retenue par délibération n° 811 en date du 28/01/2008, pour un montant de 52 200 € H.T. avec un taux de rémunération de 4,35 % et de 4 600€ au titre de la mission complémentaire pour Diagnostic et Avant Projet de l'aménagement de la Place de la Mairie.

De nombreuses réunions de travail ont été organisées avec la Société EGIS AMENAGEMENT et le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité leur Avant Projet mais souhaiterait que les travaux débutent par la Place de la commune ce qui implique d'étendre la mission de maîtrise d'œuvre à ces travaux.

Les travaux de la place communale n'ayant pas été prévus dans le projet initial, il convient de prendre par délibération un avenant afin d'étendre la mission de maîtrise d'œuvre à la Place de la Mairie et d'arrêter le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre. Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le Maître d'œuvre est donc fixé à la somme de 2 200 000,00 € H.T.

Compte tenu de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux le Maître d'œuvre accepte de ramener le taux de rémunération à 4,20 %. Le forfait définitif de rémunération est donc fixé à 92 400,00 € H.T., ce montant inclus la mission complémentaire initiale sur la Place de la Mairie.

Un avenant sera donc signé en ce sens.

2- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'embauche éventuelle de Mr GAUTHIER Pierre, il est nécessaire que les formalités de création et de déclaration du poste soient effectuées auprès du Centre de Gestion de la Marne. Le Conseil Municipal a donc décidé la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Janvier 2010.

3 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ATESAT :

La Convention ATESAT signée entre la Commune de Les Mesneux et la D.D.E arrive à expiration, il convient donc d'en établir une nouvelle. Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

- De solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de la Marne dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2010.
- Autorise le Maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la Convention précisant les conditions d'intervention et signer la Convention qui sera établie entre l'Etat et la Commune.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

- Les commissions Aménagement et Voiries doivent se réunir afin de concrétiser les demandes en matière d'aménagement paysager sur le Contournement Sud de Reims. Une réunion est prévue avec la SANEF et le paysagiste début Décembre afin de caler définitivement le projet.
- Proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie afin d'installer un totem publicitaire C.C.I. à l'entrée de la zone artisanale. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Don du sang : Une nouvelle date a d'ores et déjà été fixée pour le 27/01/2010 de 16 h à 20 h.
- Vœux du Maire : 11 Janvier 2010 à 18 h 30. La commission doit travailler sur les invitations et l'organisation de la manifestation.
- Subvention 2010 : Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention de 30 € à l'Association des Paralysés de France.
- Elections Régionales : Dates 14 et 21 Mars 2010. La salle des Fêtes n'étant pas disponible à ces dates il conviendra de prévoir l'organisation des scrutins dans un autre lieu.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2009

1 - BILAN FINANCIER 2009 :

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal le bilan des dépenses et des recettes de l'année 2009 arrêté au 10/12/2009. Le Conseil Municipal a décidé des reports d'investissement sur l'année 2010 pour les dépenses et les recettes prévues au budget 2009 mais non payées à ce jour.

Le Conseil Municipal a également voté à l'unanimité un transfert pour la somme de 2500 € du compte 022 Dépenses imprévues de la Section de Fonctionnement afin d'alimenter le compte 6413 Rémunération du personnel non titulaire de la Section de Fonctionnement.

2 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A 17 H 30:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LENFANT ayant demandé à travailler à mi-temps à compter du 01/01/2010, il convient de supprimer son poste actuel à 26 h 15/35^{ème} et de procéder à la création d'un nouveau poste à 17h 30/35^{ème}.

Les formalités auprès du Centre de Gestion ont été accomplies pour la suppression du poste et un avis favorable du Comité Technique Paritaire a été donné en date du 26/11/2009. Les formalités de déclaration de vacance de poste ont également été faites.

Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorablement sur cette modification.

3 - RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ET ASSIMILES.

Monsieur Jean Pierre GILLET a procédé à la présentation du rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et assimilés. Ce dernier a été adopté à l'unanimité.

4 - CONVENTION D'OCCUPATION DES INSTALLATIONS COMMUNALES PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE DE LES MESNEUX :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une convention pour occupation d'installations communales qui avait été signée par le Maire et le Président de l'A.S.C. en date du 23 Mars 1995 avec effet rétroactif à compter du 01/01/1995. Cette convention spécifiait les modalités de location par l'A.S.C. des installations communales, et elle arrive à échéance au 31/12/2009.

Après discussion sur le bien fondé de cette convention, le Conseil Municipal a décidé de ne pas la reconduire et celle-ci sera donc caduque à compter du 1^{er} Janvier 2010.

5 - REGROUPEMENT SCOLAIRE :

Depuis plus d'un an, un groupe de travail, composé de représentants de chaque commune, travaille sur l'organisation territoriale des écoles sur le secteur de Sermiers, Chamery, Ecueil, Sacy, Villedommange et Les Mesneux.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les deux schémas retenus par la commission, à savoir :

- Création d'un regroupement de 230 enfants sur un seul site situé à Ecueil ou aux Mesneux.
- Création de deux regroupements sensiblement identiques en terme d'effectifs : l'un à Ecueil pour les communes de Sermiers, Chamery, Ecueil et Sacy ; l'autre à Les Mesneux pour les Communes de Villedommange et de Les Mesneux.

Après discussion, le Conseil Municipal privilégie la création de deux structures plus petites mais la décision appartiendra à la Communauté de Communes qui a la compétence en matière d'investissement scolaire. Cependant si la solution retenue est un site unique, le Conseil Municipal souhaite qu'il soit situé sur notre Commune qui est la plus importante du secteur et qui comprend le plus d'enfants scolarisés.

6 - CONTOURNEMENT AUTOROUTIER :

Le chantier SANEF est maintenant fermé et l'activité reprendra au mois de mars, période où commenceront les travaux de chaussée.

Lors d'une réunion le 7 Décembre dernier, le Conseil Municipal et les représentants de la SANEF ont finalisé les aménagements paysagers à prévoir le long du tracé. Le paysagiste a intégré nos souhaits de créer quelques séquences boisées le long de la voie située dans la plaine ainsi que l'aménagement et la mise en sécurité des bassins. Concernant le mini-merlon réalisé Route de Bezannes, suite à la demande de l'Association Foncière de récupérer son chemin initial, la SANEF prévoit de le prolonger en direction du pont et l'aménagera par une couverture végétale qui devrait améliorer l'impact visuel perçu de notre village.

En ce qui concerne la limitation de vitesse à 110 km/h demandée par l'ensemble des villages traversés par le contournement, M. le Préfet a décidé de maintenir cette voie à 130 km/h et prévoit de nous réunir à nouveau pour faire un bilan au bout d'une année de mise en service.

7 - QUESTIONS DIVERSES :

- Une permanence pour les dernières inscriptions sur les listes électorales sera assurée le Jeudi 31 Décembre de 11 h à 12 h.

- Madame le Maire a informé le Conseil Municipal de la signature avec le Conseil Général de la Convention relative à l'aménagement de la traverse d'agglomération afin que les premières subventions puissent être débloquées début 2010. La Commission Communale doit se réunir afin de réfléchir sur le projet d'aménagement de la Place de la Mairie car le projet du Maître d'œuvre n'est pas totalement satisfaisant.

La Mairie

Place de la Mairie

TELEPHONE :
03 26 36 55 98

TELECOPIE :
03 26 50 20 90

Réception du public :
Lundi - jeudi : 14 - 18h30
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

Nous sommes sur le web
<http://www.lesmesneux.fr>

Empoisonnement d'animaux domestiques.

« C'est triste d'en arriver là ! C'est de la lâcheté ! »

Je suis en peine depuis l'assassinat de mon chat.

Depuis plusieurs mois, nous assistons impuissants à la disparition de nos chats dans le secteur du lotissement « Sous les vignes ». Ils meurent empoisonnés.

Ces actes de barbarie constituent un délit prévu et répréhensible par la loi.

Les propriétaires d'animaux domestiques considèrent leur animal comme étant un membre à part entière de leur famille. Ils sont le compagnon de la personne seule et/ou âgée, ils apportent joie et bonne humeur dans le foyer et surtout, ils amusent les enfants.

De quel droit une personne peut-elle rompre aussi cruellement l'harmonie d'une famille?

Il faut que cela cesse !

Le respect d'autrui est un acte citoyen et nous devons préserver cette valeur afin de pérenniser la quiétude de vie qui nous est offerte dans notre village.

Je demande à la personne qui agit de la sorte beaucoup d'indulgence pour les nuisances provoquées par nos compagnons qui errent dans les jardins et surtout d'arrêter de leur supprimer la vie.

Merci d'entendre ce message.

Dominique Mareigner

Voisin, Voisines.....petit test !

Voici 4 propositions. Laquelle définit le mieux votre relation avec votre voisinage ?

1—Respect 2—Civisme 3—Savoir vivre 4—Convivialité.

Personnellement, j'opterais volontiers pour la 4^e. La définition que nous donne le « LAROUSSE » convient bien à la situation. Mais ce n'est que mon avis ! Peut-être en avez-vous une autre ? L'essentiel n'est-il pas de vivre en bonne harmonie avec nos voisins?

C.M.

Logo.

Afin d'élaborer un logo pour notre commune, le Conseil Municipal sollicite les habitants des Mesneux.

Vous avez des idées, vous avez du talent...

Alors à vos pinceaux !

Toutes les propositions seront accueillies avec soin. Ces propositions sont à déposer en Mairie, avant le 15 mars 2010.

Petite annonce.

Une femme de ménage, expérimentée, courageuse, est recherchée pour entretenir une maison, à raison de 4 ou 5 heures par semaine. Si une personne correspond à ces critères, contacter le 06.75.06.20.21.

Etat civil.

Monsieur Guy PROTIN, décédé le 29 septembre 2009.

Madame Violette MAUJEAN, née SCHMIT, décédée le 22 novembre 2009.